



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

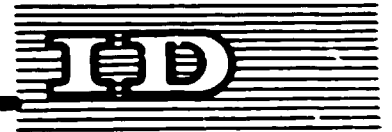
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



15120-F

Distr. RESTREINTE

ID/WG.454/6

15 janvier 1986

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Dixième réunion des directeurs des services
d'enregistrement des transferts de techniques

Le Caire (Egypte), 8-13 décembre 1985

RAPPORT*

(Réunion d'enregistrement des transferts de
techniques).

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.86-50507

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. ORGANISATION DE LA REUNION	3
Ouverture de la réunion	3
Election du Bureau	5
Adoption de l'ordre du jour	5
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
<u>Annexe</u>	
I. Liste des participants	19
II. Liste des documents	25
III. Glossaire	26

I. INTRODUCTION

1. La dixième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques s'est tenue au Caire (Egypte), du 8 au 13 décembre 1985, sous l'égide du Gouvernement égyptien et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La réunion devait faire le point des progrès accomplis depuis la neuvième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques, tenue à Beijing (République populaire de Chine) en 1984, qui avait recommandé de consolider, de renforcer et d'élargir les activités de coopération. La réunion a prêté une attention particulière à des questions telles que l'échange de renseignements assisté par ordinateur, les courants régionaux d'information et les tendances ou problèmes relatifs à des arrangements spécifiques ou contractuels.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

2. La dixième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques a rassemblé 24 participants représentant 21 pays, 3 participants envoyés par des organisations internationales et 9 observateurs.

Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par M. Mohamed Amin Badawy, directeur du Département du transfert des techniques de l'Organisation générale pour l'industrialisation, qui a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les orateurs.

4. En sa qualité de président de la neuvième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques, M. Wang Zhixi (République populaire de Chine) a souhaité la bienvenue aux participants et souhaité que la réunion considère les grands progrès du Système d'échange de renseignements techniques (TIES) depuis le tour d'horizon qui a eu lieu lors de la dernière réunion, à Beijing en 1984. Soulignant les avantages considérables d'une participation au TIES, il a exprimé l'espoir que les réunions annuelles créent ou renforcent un esprit de coopération entre les pays participants.

5. Pour le représentant de l'ONUDI, tenir une réunion annuelle sur le continent africain montrait que l'on reconnaissait de plus en plus clairement l'importance des transferts de techniques en vue d'une accélération du développement industriel. L'un des sujets dont traiterait la réunion serait notamment l'échange de renseignements sur les transferts de techniques effectués aux divers niveaux régionaux dans le cadre général du TIES. Le représentant de l'ONUDI a remercié l'Organisation générale pour l'industrialisation d'avoir réussi à inclure dans le programme une journée consacrée à l'expérience égyptienne en matière de transfert de technologie, en insistant particulièrement sur le projet de loi sur les transferts de techniques. Le représentant de l'ONUDI a terminé en exprimant sa gratitude au Gouvernement égyptien d'avoir constamment accordé son appui au TIES et d'avoir accueilli la dixième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

6. Au nom de l'Organisation générale pour l'industrialisation (GOFI), M. Ragaa El-Hadi (Président adjoint) a, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, rappelé que l'Egypte était l'un des membres fondateurs du TIES et relevé que la participation à la GOFI s'était intensifiée après que celle-ci a créé un Département des transferts de techniques.

7. Dans son allocution inaugurale, M. Mohamed Abdel Wahab, ministre de l'industrie, a déclaré que l'Egypte se félicitait d'accueillir la dixième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques. Pour nombre de pays en développement, l'accès aux renseignements technologiques est un des principaux objectifs puisqu'il leur permet d'utiliser au mieux leurs maigres ressources de devises et d'éviter, le cas échéant, des termes et des conditions inéquitables. M. Mohamed Abdel Wahab a signalé que les organismes des Nations Unies soulignaient les répercussions des sociétés transnationales sur les économies nationales; il a ajouté à ce propos que le TIES, c'est-à-dire l'un des facteurs qui visent à renforcer les capacités nationales de négociation, pourrait être en la matière d'une grande utilité, à condition d'être utilisé correctement. La coopération est l'un des plus importants instruments dont disposent les pays en développement pour renforcer mutuellement leurs économies; cette coopération devrait couvrir l'échange des renseignements nécessaires au développement des industries nationales de biens d'équipement. M. Mohamed Abdel Wahab a terminé en déclarant que le Ministère égyptien de l'industrie a été et continuera d'être un membre enthousiaste du TIES.

8. En sa qualité de Président de l'autorité chargée des investissements étrangers et de la zone franche, le ministre de l'économie et du commerce extérieur, M. Mohamed Sultan Abu Ali, assistait également à la séance d'ouverture de la réunion.

Election du Bureau

9. La réunion a élu le Bureau suivant :
- Président : M. Ragaa El-Hadi (Egypte)
Vice-Président : M. B. Sahay (Inde)
Rapporteur : M. Sukon Kuansuman (Thaïlande)

Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour suivant a été adopté :
1. Ouverture de la réunion
 2. Organisation de la réunion
 3. Progrès du TIES (Système d'échange de renseignements techniques)
 4. Tendances des échanges de renseignements à l'échelle régionale
 5. Tendances en matière de législation et courants de transfert de techniques
 6. Tendances et questions relatives aux arrangements contractuels
 7. Future orientation du TIES
 8. Divers
 9. Adoption du rapport

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du TIES

Echange de renseignements

11. La réunion a pris note du document ID/WG/452 intitulé TIES Progress Report on Information Exchange (Etat d'avancement du TIES) qui portait en particulier sur les progrès accomplis en matière d'échange d'informations sur les accords de transfert de techniques par l'intermédiaire des systèmes TIES I et II, sur les demandes spéciales d'informations du système TIES et sur le bulletin "TIES Newsletter". La réunion a également été saisie d'un nouveau mode de

présentation des données faisant l'objet d'échanges qui sera introduit pour les contrats homologués à dater de 1986. Plusieurs participants ont fait observer, lors de l'examen du formulaire de codage TIES proposé, qu'il pourrait être utile d'échanger, dans des cas d'espèce, certains éléments nécessaires à leurs systèmes respectifs d'information : pratiques restrictives, valeur ajoutée locale, exportations, arbitrage, etc. L'examen du degré d'adhésion des divers pays au système a conduit au ferme engagement de tous les participants d'échanger des renseignements aux niveaux TIES I ou TIES II. Les représentants des pays qui établissent actuellement des systèmes de réglementation des transferts de techniques ont déclaré être disposés à participer au système TIES aussi souvent que possible.

12. La réunion est en outre convenue que le formulaire de codage TIES qui figurait dans l'annexe I au document ID/WG.454/2 (Rapport d'activité du TIES) serait utilisé, à partir du 1er janvier 1986, pour les échanges de renseignements, sauf si des membres du TIES s'y opposaient pour des raisons d'importance majeure communiquées au plus tard le 15 janvier 1986. Le Secrétariat de l'ONUDI distribuera aux pays intéressés, avant le 31 janvier 1986, le nouveau formulaire auquel sera joint un manuel révisé de codage.

13. Il conviendrait d'organiser des sessions spéciales de formation pour expliquer comment remplir les formulaires de codage et comment ils s'articulent avec les systèmes nationaux d'information sur les transferts de techniques.

14. Les participants ont jugé acceptables les procédures d'échange d'informations TIES présentées dans le document ID/WG.454/2 (Rapport d'activité TIES) à condition de faire référence aux besoins régionaux d'échange d'informations dans le cadre du TIES et du Système andin d'informations technologiques (SAIT).

Développement du système CORIS

15. La réunion a pris note du document ID/WG.454/3 [CORIS Development Status Report (Etat d'avancement du système CORIS)] et du document UNIDO/IS/R.18 (document d'information sur le système d'information informatisé CORIS). Elle a été informée des progrès du modèle de logiciel et pris note de la traduction en espagnol du texte anglais du document original. Elle a également été informée de l'application de CORIS au niveau national; nombre de participants se sont déclarés satisfaits des travaux accomplis, encore que certains se soient préoccupés des retards dans l'application au niveau national.

16. Selon de nombreux participants, le modèle CORIS de fiche de contrat était un bon point de départ pour la conception d'une fiche nationale.
17. Plusieurs participants (Chine, Egypte, Ethiopie et Pakistan) ont demandé l'aide de l'ONUDI pour concevoir et mettre en oeuvre un système national d'information assisté par ordinateur fondé sur le logiciel CORIS. La réunion a en outre noté que les principes fondamentaux sur lesquels reposait le système CORIS servirait à établir, dans le cadre du système ANASE d'échange de renseignements technologiques (ASTIS), un système ASTIS informatisé comptant les liaisons voulues avec le TIES. En ce qui concerne le développement du système CORIS en Amérique latine, la réunion a pris note du fait que le représentant de l'Argentine offrait de fournir les services d'expert nécessaires à l'adaptation de ce système aux besoins nationaux, moyennant uniquement le remboursement des frais de voyage et de subsistance.
18. La réunion a en outre estimé que l'ONUDI devrait dûment prendre en considération les demandes d'application du système CORIS au niveau national et établir (au besoin) des projets d'assistance technique couvrant dans ce domaine des programmes de formation au niveau national ou international.

Activités de formation de l'ONUDI en matière de négociation des transferts de techniques

19. La réunion a pris note d'un rapport sur les récents travaux que l'ONUDI a consacrés, dans le cadre de son programme de formation, à l'évaluation et à la négociation des transferts de techniques (CRP-I); l'ONUDI s'est particulièrement attachée à l'organisation d'ateliers et de cycles d'études, ainsi qu'à la préparation d'un manuel de formation conçu pour couvrir toute la gamme des questions que les négociateurs, les décideurs et les fonctionnaires chargés des évaluations devraient avoir présentes à l'esprit lorsqu'ils traitent d'acquisition de techniques.
20. La diversité des sujets couverts par les ateliers et les cycles d'études organisés pour répondre aux demandes particulières des pays hôtes et aux besoins particuliers des groupes cibles intéressés témoigne des capacités de souplesse et d'adaptation de l'ONUDI. Un grand nombre de participants ont souligné l'importance de la formation au niveau national et notamment de la formation aux travaux récurrents des services d'enregistrement. Les discussions ont fait ressortir la nécessité d'un développement des ressources

humaines en ce qui concerne la gestion du transfert des techniques. L'ONUDI a été priée de poursuivre ses efforts en la matière. Il a en outre été décidé :

- De continuer à organiser, au sujet des négociations relatives aux transferts de techniques, des ateliers et des cycles d'études grâce auxquels des entrepreneurs et des fonctionnaires de pays en développement peuvent prendre conscience des problèmes et acquérir les compétences voulues;
- D'élaborer des programmes de formation conçus pour répondre à des besoins déterminés, par exemple pour améliorer les capacités d'analyse du personnel des services d'enregistrement;
- De tirer parti de la participation d'experts de pays industrialisés aux programmes de formation de l'ONUDI pour sensibiliser les fournisseurs de techniques aux problèmes que l'acquisition de la technologie pose aux pays en développement;
- De s'attacher à former des formateurs; les services d'enregistrement devraient contribuer à cet effort en s'employant à consolider les bases institutionnelles qui permettront à leurs pays de devenir autonomes en matière de formation.

Point 4 de l'ordre du jour : Tendances des échanges de renseignements à l'échelle régionale

21. La réunion a pris note du document ID/WG.454/4 Trends in Regional Information Exchange (Tendances des échanges de renseignements à l'échelle régionale), axé sur les activités menées en Amérique latine, en Afrique et dans la région ANASE. Le représentant de la Malaisie a présenté un rapport de la première réunion des coordonnateurs du Système d'échange d'informations techniques de l'ANASE (ASTIS) qui a eu lieu à Manille (Philippines) les 28 et 29 novembre 1985 et qui a esquissé pour 1986-1987 un plan d'action tel que le système de l'ANASE soit compatible avec le TIES.

22. Le représentant du Centre régional africain de technologie (CRAT) a présenté un rapport de la réunion inaugurale du projet pilote de système d'échange de renseignements technologiques (TIES africain), qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 1er au 3 octobre 1985. Le projet TIES africain n'en était qu'au tout premier stade; il faudrait encore bien des efforts avant de mettre en oeuvre le programme de travail adopté à la réunion. Avec la collaboration de l'ONUDI, le CRAT pourrait être le principal animateur du projet.

23. Le participant du Pérou a décrit les progrès accomplis au cours des 12 mois écoulés par le Système andin de renseignements technologiques (SAIT) au sujet des échanges de renseignements sur les accords de transfert de techniques. Il a signalé la mise au point, pour les échanges de renseignements, d'un formulaire conjoint SAIT/TIES qui est utilisé depuis 1984 avec un certain succès.

24. Analysant les mérites comparés de la coopération régionale et de la coopération internationale, divers participants ont fait remarquer que le TIES devrait avoir pour objectif principal de promouvoir un échange international de renseignements et qu'il ne devrait promouvoir la coopération régionale que dans la mesure où elle permet de mieux faire prendre conscience des avantages et de l'importance de l'échange de renseignements technologiques.

Point 5 de l'ordre du jour : Tendances en matière de courants de transfert de techniques

25. La réunion a pris note du document ID/WG.454/5 /Technology Transfer Flow (Courants de transfert de techniques), et constate qu'il ne s'agissait encore que d'une version préliminaire d'une analyse des profils par pays et des renseignements TIES sur les divers membres du système. Plusieurs participants ont parlé des courants de transfert de techniques observés dans leurs pays respectifs; ils ont signalé que le document était un bon outil de référence lors de l'évaluation des tendances nationales dans un contexte international. Les tableaux illustrant les flux de techniques ont donné lieu à des débats sur un certain nombre de points, y compris les taux de redevance.

26. Plusieurs participants ont actualisé le document au moyen de nouveaux renseignements qui, de l'avis de tous les membres présents à la réunion, devraient être diffusés après avoir été mis au point. Il a en outre été convenu de procéder à une actualisation annuelle du document.

Tendances des politiques de transfert de technologie : l'expérience égyptienne

27. Les participants ont entendu un exposé sur la politique des autorités égyptiennes en matière de transfert de techniques et de développement des capacités technologiques nationales. Cette politique a pour principaux objectifs de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités ouvertes par l'amélioration et le perfectionnement des techniques afin d'élever le niveau de vie du peuple égyptien ainsi que de recourir aux importations de technologie pour compléter le potentiel national et lui imprimer un élan.

28. Le docteur A. M. Salam, président de l'Arab Company for Drug Industries and Medical Appliances (ACDIMA) a présenté une communication dans laquelle il a évalué l'expérience égyptienne de transfert de techniques dans l'industrie pharmaceutique et analysé la politique de l'Egypte à l'égard de cette industrie. Il a montré la nécessité de disposer de renseignements sur les différentes ressources technologiques pour élargir la gamme de choix et parvenir à de meilleures conditions. Il a exprimé l'opinion que des accords de licence négociés avec prudence et fermeté étaient le meilleur moyen d'importer la technologie nécessaire au monde médical. A son avis, il faudrait encourager l'établissement de nouveaux liens ou resserrer les liens existants avec les centres de recherche nationaux.

29. L'exposé du docteur Essam Galal, conseiller en technologie auprès de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie, était centré sur la politique nationale en matière de technologie. Donnant les grandes lignes des travaux jusqu'ici accomplis pour élaborer une politique nationale de la technologie en Egypte, le docteur Essam Galal a indiqué qu'on avait adopté à cet effet une approche sectorielle, ce qui a permis d'arriver à un consensus sur les rangs de priorité nationaux. L'application de cette politique devrait contribuer de façon significative, voire vitale, à la rationalisation des processus de prise de décisions et promouvoir le rôle de la technologie dans l'ensemble du développement national.

30. L'exposé dû à M. Mohamed Hilal, président de l'Office égyptien des brevets, avait pour thème le rôle du système des brevets dans la stratégie industrielle nationale. M. Mohamed Hilal a brossé un tableau général de l'infrastructure institutionnelle scientifique et technologique existante, en en faisant ressortir les principaux éléments. Après quoi, il a procédé à une intéressante analyse du rôle du système des brevets comme incitation à l'innovation et comme support d'information pour les activités de recherche-développement. La dernière partie de l'exposé a porté sur la refonte du système des brevets en Egypte et sur la place que l'Office des brevets sera appelé à prendre en ce qui concerne l'application de la législation égyptienne pertinente, l'assouplissement des formalités relatives au transfert de techniques et la diffusion des renseignements d'ordre technique contenus dans les brevets.

31. M. Wahby G. Wahba, sous-secrétaire d'Etat, représentant de la GOFI, a présenté le projet de code sur le transfert de techniques qui sera promulgué sous peu en Egypte. Après en avoir exposé l'origine, il a exposé les grands points du projet. Conformément à ce code, les contrats de transfert de techniques devront être enregistrés auprès de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie. S'agissant des pratiques restrictives, certaines dispositions contractuelles sont généralement interdites tandis que d'autres peuvent être tolérées, compte tenu de la nature du contrat et des besoins de l'économie nationale. L'une des grandes innovations du projet est l'inclusion de dispositions concernant les garanties, c'est-à-dire l'obligation de faire connaître les risques associés à l'emploi de telle ou telle technique notamment les risques pour l'environnement et la santé publique. Finalement, libérer les importations de technologie des conditions contraignantes auxquelles elles sont habituellement soumises et promouvoir le développement des ressources technologiques nationales sont, en fait, deux des principaux objectifs du projet de code.

32. Dans une communication intitulée "La révolution technologique, condition absolue d'un véritable développement dans un pays du tiers monde tel que l'Egypte", M. A. M. Nossair, conseiller technique à la GOFI, a présenté un intéressant programme de développement technologique. Ce programme comprend cinq grands volets : i) éducation; ii) définition du rôle dévolu aux entreprises publiques, privées et étrangères, ainsi qu'aux coentreprises; iii) rationalisation des importations de techniques; iv) développement du potentiel technologique national; v) promotion des exportations de technologie.

33. M. Mohamed Amin, directeur du Département du transfert de techniques de la GOFI, a présenté une communication sur le choix des industries, des technologies et des fournisseurs dans les pays en développement, ainsi que sur l'analyse et l'évaluation des accords de transfert de techniques. Après avoir identifié les principaux éléments qui influent sur les choix technologiques et sur le rôle que les secteurs privé, public et mixte devraient jouer en la matière, il analyse dans le détail les paramètres fondamentaux à considérer pour choisir les techniques applicables aux diverses industries. La dernière partie du document, qui commence par un exposé de la situation avant 1980, porte sur l'évaluation des accords de transfert de techniques en Egypte. Partant de cette analyse, l'auteur définit les vues qu'ont, sur diverses questions, celui qui octroie une licence et celui qui en est titulaire, et il suggère que les autorités chargées de l'évaluation des accords adoptent le principe du "faible niveau d'acceptation".

34. Ces exposés ont suscité un vif intérêt parmi les délégués qui ont posé diverses questions, notamment au sujet du système égyptien de brevets. Le nombre de demandes de brevets se situe aux alentours de 12 à 15 000 par an, dont 95 % pour des brevets étrangers; la durée de validité des brevets, actuellement de 10 ans, est en cours de révision. Certaines questions ont porté sur les relations entre les investissements étrangers et la législation du transfert de techniques. Les représentants de l'Egypte y ont répondu en donnant un aperçu de la législation égyptienne applicable aux investissements étrangers.

35. Dans l'industrie pharmaceutique, le transfert de techniques pose une question épineuse aux pays en développement. C'est pourquoi a eu lieu un échange de vues sur les politiques pertinentes, échange de vues au cours duquel M. Essam Galal a souligné la nécessité de recueillir des renseignements sur les fournisseurs en puissance et d'examiner la question cas par cas, compte tenu des facteurs propres à chaque accord.

Point 6 de l'ordre du jour : Tendances et questions relatives aux arrangements contractuels

Guide des accords de rémunération des services d'ingénieurs et de consultants

36. La réunion a pris note du document CRP-IV où est décrite une partie des travaux entrepris par l'ONUDI, au sujet des accords de rémunération des services d'ingénieurs et de consultants, pour permettre aux négociateurs et aux organismes de réglementation d'étudier les coûts qui leur sont communiqués et d'évaluer les paramètres qui entrent en jeu dans ces coûts lorsque les fournisseurs ne sont pas choisis à l'issue d'un appel d'offres et peuvent donc présenter des devis d'un montant disproportionné.

37. De nombreux participants ont souligné que l'évaluation des accords de rémunération des services d'ingénieurs et de consultants présentait une grande importance pour les pays en développement, étant donné les coûts et les honoraires élevés habituellement en jeu, ainsi que les répercussions que ces accords peuvent avoir sur le développement des capacités technologiques des pays récipiendaires; on a en outre souligné que les bénéficiaires des transferts de techniques devaient étudier attentivement la possibilité de libérer les accords des conditions contraignantes auxquelles ils sont habituellement soumis afin a) de définir les conditions de participation des ingénieurs et consultants locaux aux

projets; b) d'assurer une meilleure assimilation des techniques; c) de garantir une utilisation maximale des facteurs de production locaux; d) de veiller à l'adaptation des techniques importées à l'environnement local.

38. Certains participants ont également parlé du rôle des institutions financières dans le processus d'acquisition des techniques et de leur influence sur les options des récipiendaires.

39. La réunion a recommandé pour finir que les facteurs dont dépendent les coûts et les honoraires, ainsi que les données empiriques pertinentes, soient étudiés de façon plus approfondie par l'ONUDI. Ces études devraient s'appuyer sur des renseignements obtenus auprès des services d'enregistrement ou d'autres sources. Les résultats devraient en être communiqués aux participants au TIES, soit officieusement, soit par la voie des publications de l'ONUDI ou des moyens d'information ordinaires du TIES.

Tendances en matière de commercialisation de logiciel dans les pays en développement

40. La réunion a examiné le document Trends in commercialization of software in developing countries (Tendances en matière de commercialisation de logiciel dans les pays en développement) (UNIDO/IS.574). Elle a noté qu'il contribuait heureusement à mieux faire prendre conscience du problème aux fonctionnaires des services d'enregistrement. Les participants ont en outre estimé que les contrats de logiciel restaient de plus en plus d'importance pour les pays en développement. La possibilité de les considérer comme des accords de transfert de techniques soumis à l'enregistrement a été analysée.

41. La réunion a conclu que, en dépit de la diversité des types de contrats de logiciel, le rôle qu'ils jouent dans le développement de la capacité nationale de production de logiciel justifie l'instauration d'un contrôle et que les services d'enregistrement des transferts de techniques pourraient constituer le cadre institutionnel approprié. S'agissant des travaux de l'ONUDI dans ce domaine, la réunion a recommandé que l'ONUDI :

- Continue à procéder à des échanges d'expérience et de renseignements sur les questions de logiciel;
- Promeuve la coopération entre les pays en développement pour accroître leurs capacités en la matière;

- Mettre au point des clauses et des contrats types afin que les pays en développement négocient leurs contrats dans de meilleures conditions;
- Prenne l'initiative de stages de formation sur les négociations de logiciel.

Evaluation des contrats de gestion dans l'industrie hôtelière

42. Les participants ont examiné le document intitulé Guidelines for the evaluation of contractual arrangements in the hotel industry (Directives pour l'évaluation des arrangements contractuels dans l'industrie hôtelière) (UNIDO/IS.578) qui portait sur un échantillon de 17 contrats de gestion hôtelière passés par des entreprises de six pays en développement.

43. A ce propos, la réunion a estimé que l'application de la notion de partage des revenus à des contrats de gestion mixte dans l'industrie hôtelière ne manquait pas d'intérêt; il faudrait toutefois disposer de plus d'expérience et de plus de données avant de pouvoir déterminer des valeurs types de référence. Ce type de contrats ayant déjà fait l'objet d'analyses approfondies, les participants ont estimé qu'il était inutile de s'y attarder, sauf en ce qui concerne le suivi et l'échange d'informations sur la question de la rétribution des services de gestion, par l'intermédiaire des moyens d'information TIES.

Guide des dispositions en matière de cautionnement et de garantie dans les accords de transfert de techniques

44. Le guide des dispositions en matière de cautionnement et de garanties a été établi conjointement par le Secrétariat de l'ONUDI et le Centre international des entreprises publiques (CIEP); il a été conçu pour donner, sur le plan juridique et administratif, des directives à suivre pour tenir compte des préoccupations des pays en développement.

45. Ce guide insiste sur l'importance et la portée des dispositions relatives aux garanties qui, dans les pays en développement, couvrent, en raison de différences de structures, un champ plus vaste que dans les pays industrialisés. Il traite aussi longuement de sujets tels que l'objet et la fonction des garanties, la situation juridique actuelle, les pratiques contractuelles, les problèmes que posent certaines questions et les solutions qu'on peut y apporter.

46. Les participants ont considéré que la question des garanties avait de l'importance et ont, en règle générale, estimé que le guide était un instrument d'une grande utilité.
47. On a souligné que le guide avait principalement été établi pour prévenir les difficultés. On a considéré qu'il pourrait servir de base à l'élaboration de réglementations nationales pertinentes.
48. Considérant que le guide était un document très touffu, compte tenu de la multiplicité des questions liées aux garanties, un certain nombre de participants ont estimé qu'il conviendrait d'en établir une version condensée plus facile à consulter.
49. Les participants ont également fait des observations concernant la rédaction du guide, la nécessité d'en actualiser la teneur au moyen de références bibliographiques et de le diviser en chapitres.
50. Le Secrétariat de l'ONUDI a pris note des utiles suggestions avancées par les participants, surtout en ce qui concerne la structure du guide et l'intérêt d'une version condensée, laquelle pourrait être prête dans un délai d'un an.
51. Les participants ont été informés du calendrier prévisible des travaux d'édition; on leur a assuré que des efforts seraient faits pour traduire le guide en plusieurs langues.

Point 7 de l'ordre du jour : Orientation future du TIES

52. La réunion a passé en revue les résultats du TIES. Les participants ont souligné que les échanges de renseignements TIES et l'expérience acquise avaient contribué à rendre les services nationaux d'enregistrement plus efficaces et les avaient aidés à jouer un plus grand rôle dans le développement technique de leur pays. Les participants ont, de plus, estimé que les contacts officiels établis par l'intermédiaire du TIES permettraient aux services d'enregistrement d'amorcer une coopération bilatérale. La multiplication des liens entre les réseaux régionaux d'échange de renseignements et le TIES témoigne aussi de la souplesse et de l'utilité du système.
53. Les problèmes qui se posent diffèrent suivant le niveau de développement économique et la diversité de ces niveaux suppose des approches différentes en matière de transfert de techniques. Par ailleurs, problèmes et objectifs diffèrent aussi suivant qu'il s'agit de services d'enregistrement établis, de

services de création plus récente ou encore, et plus particulièrement, de pays qui ne se sont pas encore dotés de tels services et où la législation sur le transfert des techniques est en cours d'élaboration. Il s'ensuit que le TIES ne doit pas être un simple moyen d'échanger des renseignements et un simple cadre permettant de nouer des contacts mais qu'il doit aussi jouer son rôle dans la formation et les services consultatifs nécessaires aux différents pays.

54. La réunion a en conséquence formulé les conclusions suivantes :

- Les formulaires de codage TIES et le réseau d'échange de renseignements, qui ont déjà été consolidés, devraient être développés et étendus grâce à l'inclusion de nouveaux membres;
- Dans l'état actuel des choses, il est inutile que les directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques se réunissent tous les ans et la périodicité de ces réunions pourrait peut-être être portée à deux ans;
- Les réunions régionales devraient, en revanche, se tenir au besoin tous les ans, de manière à promouvoir une coopération régionale dans le domaine du transfert des techniques;
- Pour obtenir des renseignements sur les activités du TIES, l'ONUDI devrait créer un comité directeur TIES, auquel participeraient les services d'enregistrement jugés dans chaque cas appropriés, de façon à susciter des propositions quant aux sujets qui mériteraient d'être étudiés sous l'égide de l'ONUDI, puis d'examiner ces études;
- Etant donné l'informatisation accrue des services d'enregistrement, le système CORIS devrait être développé et des mesures devraient en promouvoir la mise en oeuvre dans les services intéressés;
- La parution périodique du bulletin TIES Newsletter étant un des principaux moyens de diffusion d'idées et de renseignements pratiques entre pays membres, il faudrait que les services d'enregistrement s'engagent à y contribuer davantage;
- L'ONUDI devrait organiser, sur une base régionale ou nationale, des activités de formation visant à répondre aux besoins spécifiques du pays ou de la région intéressée, compte tenu des caractéristiques des personnes à former;

- L'élargissement des Services consultatifs de l'ONUDI en matière de technologie devrait permettre de répondre aux demandes de conseils, qu'il s'agisse de la création de services d'enregistrement, de l'application des lois pertinentes, de la création de services d'information, des moyens d'accroître l'efficacité des services d'enregistrement existants ou de résoudre les problèmes posés par des contrats ou des types de contrats déterminés.

Point 8 de l'ordre du jour : divers

55. La réunion a décidé d'envoyer un télex à M. G. S. Gouri, Directeur de la Division des études industrielles, pour le remercier de l'appui qu'il avait personnellement apporté au développement du TIES et lui souhaiter une heureuse retraite, bien méritée, après de longues années au service des Nations Unies. La réunion a également décidé de laisser au secrétariat le soin d'arrêter les dates et le lieu de la prochaine réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

Point 9 de l'ordre du jour : adoption du rapport

56. La réunion a adopté à l'unanimité le projet de rapport de la dixième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

57. Lors de la séance de clôture, le représentant de la Grèce, parlant au nom des participants, a remercié le Gouvernement égyptien et la GOFI de leur hospitalité et l'ONUDI des efforts qu'elle avait déployés pour organiser la réunion et préparer les documents qui y ont été distribués; il a souhaité que la coopération entre les services d'enregistrement et l'ONUDI se poursuive.

58. Le représentant de l'ONUDI a résumé les délibérations et les progrès accomplis en mentionnant, à titre d'exemple, la loi égyptienne sur le transfert des techniques, en cours d'élaboration. Au nom du Secrétariat de l'ONUDI, il a remercié les autorités égyptiennes de leur décisive contribution au succès de la réunion et il a assuré les participants que, à l'ONUDI, le Groupe qui traite des questions de technologie entendait continuer à faire son possible pour appuyer les activités des membres du TIES.

59. Parlant en dernier, le Président de la réunion, M. Ragaa El-Hadi, a déclaré que les résultats de la réunion auraient, à son avis, des répercussions sensibles et concrètes dans un domaine d'importance vitale pour les pays en développement. Les bénéfices rapportés par un échange de renseignements et d'expériences sur la négociation des accords devraient non seulement influencer sur les conditions d'acquisition de techniques mais renforcer les relations entre les pays eux-mêmes. Le Président s'est pour finir déclaré convaincu que chacun des participants rentrerait dans son pays satisfait des échanges qui ont eu lieu au cours de l'intense travail effectué pendant la réunion.

Annexe I

Liste des participants

Argentine

M. De Santiago
Président
Instituto Nacional de Tecnologia Industrial
Leandro N. Alem 1067
Piso 5, 6 y 7
1001 Buenos Aires
Télex : INTI 21859 AR
Tél. : 361-3013/3053

Chine (République populaire de)

M. Wang Zhixi
Directeur adjoint
Bureau d'importation et d'exportation
des techniques
Ministère du commerce et des relations
économiques avec l'étranger
2, Dong Chang An Street
Beijing

Mme Zhou Yanlin
Bureau d'importation et d'exportation
des techniques
Ministère du commerce et des relations
économiques avec l'étranger
2, Dong Chang An Street
Beijing
Télex : 224781 NFIRTCN
Tél. : 553031

Cameroun

M. Jean Tigbo Oscar
Chef de service de la propriété industrielle
Ministère du commerce et de l'industrie
Yaoundé
Télex : 8304 KN
Tél. : 22-50-35

Egypte

M. Ragaa El-Hady, ingénieur
Organisation générale pour l'industrialisation (GOFI)
6, Khalil Agha Street, Garden City
Le Caire
Télex : 23389
Tél. : 541319

Egypte (suite)

M. Mohamed Amin Badawy, ingénieur
TTD, Directeur, Organisation générale
pour l'industrialisation
6, Khalil Agha Street, Garden City
Le Caire
Télex : 23389
Tél. : 541319

M. A. M. Nossair, chimiste
Conseiller pour les questions de technologie
Organisation générale pour l'industrialisation
6, Khalil Agha Street, Garden City
Le Caire
Télex : 23389
Tél. : 541319

M. Wahby G. Wahba
Sous-Secrétaire
Autorité des investissements et de la
zone franche
8, Adly Street
Le Caire
Télex : 92235 INCST UN
Tél. : 606540

Ethiopie

M. Laiketsion Petros
Centre éthiopien de technologie
Agence pour l'étude des projets de développement
P. O. Box 3433
Addis-Abeba
Télex : c/o PNUD Addis-Abeba, 976 210 29 ECA
Tél. : 443428

Grèce

M. I. Milis
Ministère de la recherche et de la technologie
Ermou 2
10563 Athènes
Télex : 214074 YEET GR
Tél. : 3239537

Inde

M. B. Sahay
Joint Secretary
Ministère de l'industrie
Gouvernement de l'Inde
Udyog Bhavan
New Delhi
Télex : 312465 INDY IN
Tél. : 372750

Malaisie

M. Saharudin Mohd Toha
Directeur adjoint principal
Division de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie
Block 10, 7th Floor
Jalan Duta
Kuala Lumpur
Télex : DAGANG MA 30634

République de Corée

M. Cheon Young Lee
Directeur du Centre de transfert des techniques
Institut coréen des machines et métaux (KITEM)
P. O. Box 27, Seoul Station Gurodaji
Seoul
Télex : FINCEN K28456
Tél. : 863-3611/365-8064

Nigéria

M. Fred James Okono
Directeur
Office national de la propriété industrielle
Ministère fédéral de la science et de la technologie
109 Western Avenue
Iponri-Lagos
P. M. B. 12806
Tél. : 832734

Pakistan

M. Shankat Baloch
Directeur général
Centre national des transferts de techniques
4, Street 36, F-7/1, Islamabad
Télex : 5311 NIBA PK
Tél. : 812193

Pérou

M. Adan Valdivieso Trillo
Directeur de la technologie
Commission nationale des investissements étrangers
et de la technologie (CONITE)
Av. Abancay 500-Of. 634
Lima 1
Télex : 20187 MINDEF
Tél. : 277190

Philippines

M. Ronol de la Cruz
Office des transferts de techniques
Ministère du commerce et de l'industrie
Industry and Investment Building
385 Buendia Avenue
Ext. Makati
Metro Manila
Télex : (742) 4556
Tél. : 856487

Pologne

M. Janusz Strzelecki
Directeur adjoint
Centre de données - Commerce extérieur
Ul. Stepinska 9
00-739 Varsovie
Télex : 815504 CIHZ PL
Tél. 413106

Espagne

Mme Carmen Mardones Andres
Chef de la Section de technologie
Direction générale de l'innovation industrielle
et de la technologie
Ministère de l'industrie et de l'énergie
Castellana 160, Planta 12
Madrid 16
Télex : 44204
Tél. : 4577954

Soudan

M. Suliman Gabir
Directeur
Conseil de la recherche scientifique
et technique
P. O. Box 2404
Khartoum
Télex : 22342 ILMI SD

Tunisie

Mme Abdeljawad Neigette
Centre national des études industrielles
B. P. No 5 Belvédère
1002 Tunis
Télex : 15171 CNEI PN
Tél. : 286111/281-331

Venezuela

Mme Thais Gibbs
Superintendencia de Inversiones Extranjeras (SIEEX)
Centro Commercial Ciudad Tamanaco
Mezzania 2, Nivel C-2
Oficina M-6
Caracas
Télex : 24534
Tél. : 926378

Observateurs

Egypte - Organisation générale pour l'investissement (GOFI)

M. Shawky El-Nahas, ingénieur
M. M. A. Ghoneim, chimiste
M. Magdy Akhnokh, ingénieur
M. Salwa Attia, agronome
M. Sanaa Elwaan, agronome
M. Fariða Boghdady, agronome
M. M. I. Sallem, comptable
Mme Rakia Ahmed

Divers

M. Attef El Azab

Portugal - Institut des investissements étrangers

M. Victor Simoes
Directeur adjoint
Département des études et de l'information
Institut des investissements étrangers
Av. Da Liberdade 258/4
1200 Lisbonne
Télex : 14712 IFIPOR P
Tél. : 536835

Sénégal - Centre régional africain de technologie

M. Timoulali
Centre régional africain de technologie
B. P. 2435
Route de Ouakam
Dakar, Sénégal
Télex : 3282 CRATEC SG
Tél. : 227711

Yougoslavie - Centre international des entreprises publiques (CIEP)

M. Rasto Macus
Centre international des entreprises publiques
dans les pays en développement (CIEP)
Titova 104, P. O. Box 92
61109 Ljubljana
Télex : 31400
Tél. : 061346361 M. Rasto Macus

Annexe II

Liste des documents

ID/WG.454/1	Ordre du jour annoté
ID/WG.452/2	Rapport d'activité du TIES
ID/WG.454/3	CORIS development status report
ID/WG.454/4	Trends in regional information exchange
ID/WG.454/5	Trends in technology transfer flow
UNIDO/IS.574	Trends in commercialization of software in developing countries
UNIDO/IS.578	Guidelines for the evaluation of contractual arrangements in hotel industry in developing countries
UNIDO/IS/R.18	CORIS information paper
CRP-I	UNIDO's training activities in transfer of technology negotiation
CRP-II	Report on African TIES meeting
CRP-III	Report of the first ASEAN/ASTIS co-ordinators meeting
CRP-IV	Payments in engineering and consultancy agreements
CRP-V	Draft guide on guarantee and warranty provision in transfer of technology transactions (part I)
CRP-VI	Drug industry and technology acquisition in Egypt
CRP-VII	Egyptian experience in the technology transfer in engineering industries
CRP-VIII	A technology information system (an integrated system at EIDDC)
CRP-IX	Technology revolution is a must for a third world country (as Egypt) to form capabilities for real development
CRP-X	Choice of industry technology and supplier to developing countries and evaluation of transfer of technology agreements
CRP-XI	Technology regulation in Egypt: The Draft Code

Annexe III

Glossaire

TIES I

Echange périodique d'un compte rendu des termes et modalités des contrats dans les secteurs industriels.

TIES II A

Echange périodique de données autres que financières concernant les contrats de transfert de techniques par voie de licences de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services.

TIES II B

Echange de données autres que financières (comme pour le TIES II A) et informations détaillées sur les modalités financières des contrats de transfert de techniques par voie de licences de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services.

TIES M (MAXIMUM RETENU)

Minimum d'informations devant être échangées en ce qui concerne les contrats entraînant un transfert de techniques par voie de licences de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services, afin d'identifier le contrat.

SAIT

Système andin d'informations technologiques qui, entre autres, échange des renseignements sur les contrats de transfert de techniques entre les services d'enregistrement des transferts de techniques des pays andins.

Profils par pays

Exposé du cadre juridique des différents pays en ce qui concerne les transferts de techniques et des arrangements institutionnels prévus pour l'application des lois en question.

CORIS

Le Système d'information informatisé des systèmes d'enregistrement est un modèle de système d'information informatisé, mis au point par l'ONUDI, destiné à être utilisé par les Services nationaux d'enregistrement des transferts de techniques. Il est à la disposition de tous les pays et peut être adapté aux exigences nationales.

Fiche de contrat

Résumé des informations fournies par l'enregistrement, l'évaluation, l'approbation et la surveillance des contrats de transfert de techniques.

BITLA

Réseau de technologie de l'Amérique latine.

ACTIS

Système d'informations technologiques de l'AMASE.

Observateur du TIES

Institutions participant de manière ad hoc aux différentes activités du TIES mais n'échangeant pas d'informations.

* * * * *